

PROCEDE DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION et PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Ce présent procédé est mis à disposition du public directement en agence sur simple demande ou accessible sur le site internet de l'auto-école.

Positionnement

Lorsqu'un candidat souhaite s'inscrire à l'auto-école LES MARRONNIERS, une entrevue est faite afin de déterminer et hiérarchiser les besoins du candidat en matière de formation.

Cette analyse permet de décrire la situation du futur candidat avant son entrée en formation, en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel, et d'autre part aux acquis que le futur candidat possède déjà.

Par ce fait ce positionnement conduit à la construction d'un parcours individualisé de formation.

Il permet ainsi de déterminer dans un premier temps le procédé d'évaluation de départ qui sera planifiée en amont de la signature du contrat de formation et dans un deuxième temps de proposer au futur candidat une proposition de positionnement

Procédé d'évaluation

L'évaluation de départ a été rendue obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000 qui impose au contrat de formation de contenir : "l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation".

Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :

- au moins 15 ans, souhaitant débiter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant l'inscription définitive et permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

Qu'est ce que l'évaluation de départ ?

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques vont être évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route).

Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Mais cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage!

L'évaluation se déroule sur un ordinateur ou une tablette , ICI PROFILER -elle dure environ 50 minutes et est suivie d'une analyse des résultats .VOIR ANNEXE

Les compétences évaluées sont :

- L'expérience de la conduite

- La connaissance du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habiletés liées à la conduite automobile
- La compréhension et la mémoire
- La perception
- L'émotivité

A l'issue de l'évaluation, une proposition de prévisionnel d'heures de formation est faite à l'élève, celui-ci pourra la valider par une signature .

INFORMATION AU PUBLIC

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public soit sur simple demande , et sur le site internet de l'auto-école LES MARRONNIERS [www-autoecole-les-marronniers .fr](http://www-autoecole-les-marronniers.fr)

PERSONNES PRESENTANT UN HANDICAP :

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition une liste de partenaires adaptés à accueillir les personnes en situation de handicap.